

Impact de l'exemption de la TPS/TVH sur les massothérapeutes

Bien que la plupart des massothérapeutes soient favorables à l'exemption de la facturation et de la remise de la TPS/TVH, il existe une certaine confusion quant à l'incidence de l'exemption de la taxe sur vos finances en tant que massothérapeute.

L'exemption de taxe permettra aux massothérapeutes d'être considérés au même titre que les autres professionnels de la santé réglementés. Faisant partie intégrante des équipes de soins de santé, les massothérapeutes doivent être sur un pied d'égalité avec les autres professionnels de la santé. L'exemption fiscale rendra également la massothérapie plus accessible aux patients et les aidera à tirer le meilleur parti de leurs avantages médicaux et de leurs ressources limitées.

L'Association canadienne des massothérapeutes (ACMT) va plaider auprès du gouvernement fédéral en faveur de l'exemption fiscale pour les massothérapeutes. Elle se concentrera sur la façon dont l'exemption de taxe augmentera l'accès à la massothérapie pour les patients. Cependant, nous avons préparé un aperçu de la façon dont l'exemption de la TPS/TVH pourrait affecter financièrement votre pratique afin que vous puissiez mieux comprendre.

Quelques remarques sur les exemples fournis:

- L'exemple de revenu fourni ci-dessous est basé sur le seuil de rentabilité, ce qui signifie que l'entreprise de massothérapie de l'exemple ne ferait ni ne perdrait d'argent. La plupart des entreprises de massothérapie font plus d'argent que le simple seuil de rentabilité, sinon il n'y aurait aucune raison de rester en affaires.
- Le partage prévu dans l'exemple est de 60 % pour le massothérapeute, ce qui est le plus courant, mais ce n'est pas le seul partage possible, et les partages ne sont pas le seul modèle de rémunération disponible.
- Le revenu réalisé par le "propriétaire de la clinique" n'est pas pris en considération. Ce qui est pris en compte, c'est le revenu imposable après un partage qui serait nécessaire pour couvrir les dépenses, et l'exemple montre comment les dépenses pourraient changer une fois que la massothérapie sera exemptée d'impôt.
- Veuillez noter que les dépenses ne sont qu'une estimation et que vous devriez consulter votre comptable pour discuter de votre situation spécifique.
- Le plus grand impact financier de l'exemption fiscale pour les massothérapeutes sera l'incapacité d'utiliser les crédits de taxe sur les intrants et un sondage pour les massothérapeutes à travers le Canada en 2019 a révélé que la majorité des massothérapeutes ne demandent pas de crédits de taxe sur les intrants.

Définition:

Crédits de taxe sur les intrants - Les crédits de taxe sur les intrants sont la somme de la TPS/TVH que vous payez sur les dépenses légitimes de votre entreprise. Si vous êtes inscrit pour percevoir et verser la TPS/TVH, vous pouvez récupérer la TPS/TVH payée sur ces achats.

Résumé de l'impact

Pour cet exemple, nous utilisons un scénario basé en Ontario.

En Ontario, où la TVH est de 13 %, il y aura une augmentation maximale de 3,13 % des dépenses en pourcentage des ventes et une augmentation minimale de 1,69 % des dépenses en pourcentage des ventes (encore une fois, il s'agit d'une entreprise qui atteint le seuil de rentabilité; les calculs seront différents en fonction des bénéfices réalisés par l'entreprise).

Cela signifie que l'augmentation des dépenses sera en fait beaucoup plus faible que dans un scénario de seuil de rentabilité. Cependant, il y aura une légère augmentation des dépenses si vous demandez des crédits de taxe sur les intrants.

Ce n'est pas parce que vous ne pouvez pas demander le remboursement de la TPS/TVH sur vos dépenses qu'il y aura un impact négatif sur votre revenu de 13 %, soit le même taux que la TPS/TVH. L'impact réel sur vos dépenses sera probablement beaucoup plus faible.

Il y a plusieurs variables à garder à l'esprit qui minimiseront probablement tout impact financier négatif sur vous, notamment:

- Combien de vos dépenses d'entreprise sont exemptées de TPS/TVH, et lesquelles sont détaxées (les dépenses exemptées de TPS/TVH et les dépenses détaxées ne seraient pas admissibles aux crédits de taxe sur les intrants).
- L'impact positif que l'exemption fiscale peut avoir sur votre revenu. D'après l'expérience d'autres professionnels de la santé, votre revenu pourrait augmenter après l'exemption de la taxe car les patients auront accès à davantage de traitements pour le même montant. Cela pourrait encourager plus de gens à réserver des traitements de massothérapie plus fréquemment et correspondrait à l'expérience de certains naturopathes lorsqu'ils sont devenus exempts de TPS/TVH.
- Un pourcentage important des dépenses de nombreux massothérapeutes est constitué des coûts payés à d'autres massothérapeutes qui travaillent en sous-traitance pour eux, et ces coûts seraient désormais exemptés de taxe.

Facteurs non financiers à considérer

Certains avantages de l'exemption fiscale pour les massothérapeutes ne sont pas directement de nature financière et doivent être pris en considération. Il s'agit notamment des avantages suivants:

- Une réduction du fardeau administratif et financier associé au calcul et au versement de la TPS/TVH.
- Une crédibilité accrue en tant que professionnel de la santé puisque la plupart des autres professionnels de la santé sont déjà exemptés de la TPS/TVH.
- Des règles du jeu plus équitables pour les massothérapeutes du Canada. Il peut y avoir actuellement une perception selon laquelle certains massothérapeutes facturent plus cher parce que tous les massothérapeutes ne sont pas inscrits pour percevoir/reverser la TPS/TVH et que certains massothérapeutes incluent la TPS/TVH dans leurs frais alors que d'autres l'ajoutent séparément.
- Malgré l'impact financier minime que l'exemption de taxe peut avoir sur la pratique d'un massothérapeute, il est important que les massothérapeutes se concentrent sur la transmission au

public des économies de la TPS/TVH qu'ils auraient autrement perçues. Le gouvernement envisagera d'accorder une exemption de taxe aux massothérapeutes si l'accent est mis sur la façon dont cela permettra aux patients d'avoir un meilleur accès aux soins de santé essentiels. Nous nous efforcerons de plaider en faveur de l'exonération fiscale pour les massothérapeutes afin que davantage de personnes puissent avoir accès aux avantages extraordinaires de la massothérapie.

Exemple

Le scénario décrit ci-dessous illustre comment les dépenses taxables et les dépenses détaxées changeront à la suite de l'exemption fiscale. Nous pouvons donc examiner comment les dépenses d'un massothérapeute pourraient changer globalement après l'exemption fiscale. N'oubliez pas que ces exemples sont basés sur un scénario où le massothérapeute atteint le seuil de rentabilité et que presque tous les massothérapeutes génèrent davantage de revenus.

Dans cet exemple, disons que la clinique gagne 580 000 \$ grâce aux traitements de massothérapie. Le massothérapeute gagne 348 000 \$ (ou 60 %), et les propriétaires de la clinique, 232 000 \$ (ou 40 %).

En l'absence d'exemption fiscale, les dépenses taxables du massothérapeute, y compris le loyer, les services publics, le nettoyage, le linge de maison, la comptabilité, la publicité, etc. sont de 107 500 \$ car le massothérapeute peut demander des crédits de taxe sur les intrants. Lorsque la massothérapie devient exonérée d'impôt et que les massothérapeutes ne peuvent plus demander de crédits de taxe sur les intrants, les dépenses taxables s'élèvent à 121 475 \$.

Les dépenses exemptées ou détaxées du massothérapeute, notamment les assurances, les frais bancaires et les frais de traitement des cartes de crédit resteront les mêmes, que les services de massothérapie soient exemptés ou non. Dans cet exemple, les dépenses exemptées ou détaxées du massothérapeute sont de 124 500 \$.

Cela signifie que, dans le scénario ci-dessus, les dépenses globales du massothérapeute seraient augmentées de 13 975 \$.